



PERSONNELS DES 1^{er} ET 2nd DEGRÉS AFFECTÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ABOUTIR EST UNE OBLIGATION !

15 avril
2016

PETIT RAPPEL :

En février 2014, un protocole social est proposé à la signature des organisations syndicales par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les signataires :

| | |
|-----|--------------------|
| OUI | CFDT, Unsa, SNPTES |
| NON | FSU, Sud, FO, CGT |

Ce protocole doit permettre d'avancer sur les dossiers :

- des contractuels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (Biatts) : groupe de travail n° 1 ;
- de la mobilité (GT2) ;
- des responsabilités sociales de l'employeur (GT3) ;
- des missions et carrières (GT4) ;
- des régimes indemnitaires (GT5).

Février 2016, les discussions débutent enfin : deux ans de retard que dénonce le Sgen-CFDT.

**ET POUR LES PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ (PRAG),
LES PROFESSEURS CERTIFIÉS (PRCE),
LES PROFESSEURS DES ÉCOLES ISSUS DU PRIMAIRE (PREC)
ET LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) ?**

Aucun ministère n'a voulu avancer sur ce dossier depuis le décret Lang de 1993 !

Pourtant, la démocratisation de la réussite étudiante n'est pas possible sans leur investissement. La hausse importante du nombre d'étudiants, la diversité accrue de leurs parcours les rend encore plus indispensables.

Le Sgen-CFDT, première organisation syndicale au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), est la seule à avoir conditionné son engagement dans les négociations à l'ouverture de ce chantier.

Le ministère a donc inclus cette thématique dans le GT4.

QUE PORTE LE SGEN-CFDT POUR LES PRAG, PRCE, PREC ET CPE ?

- l'alignement de la rémunération des PRCE, Prec et CPE sur celle des Prag ;
- la reconnaissance de leur investissement dans la recherche et dans les recherches-actions par l'application plus large des allègements de service d'enseignement ;
- la reconnaissance de leur investissement dans des fonctions et missions spécifiques (coordination de formation, coordination de discipline, etc) par l'application d'un dispositif équivalent au référentiel des tâches dont bénéficient les enseignants-chercheurs ;
- une amélioration des conditions d'affectation et de mobilité.



CHERE/10

Pour le Sgen-CFDT, la reconnaissance de l'investissement des Prag, PRCE, Prec et CPE est indispensable pour répondre aux attentes des personnels.

Le Sgen-CFDT dénonce l'attitude de certaines organisations syndicales qui bloquent les discussions alors qu'elles ne sont pas signataires du protocole social.

Le Sgen-CFDT n'acceptera pas que ce dossier soit encore refermé sans aucune avancée.

ÉTAT DES LIEUX (BILAN SOCIAL 2013-2014)

